

# COMMUNICATIONS

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES - CENTRE D'ÉTUDES TRANSDISCIPLINAIRES  
(SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE, HISTOIRE)



## Vivre avec les drogues

**62**

1996 / Seuil

*Pierre Kopp*

## L'analyse économique des organisations criminelles

Le trafic de drogues donne naissance à des organisations criminelles spécifiques. Comment caractériser les organisations qui assurent la production et le commerce de drogues, et, plus précisément, doit-on parler de *cartels*, de *mafias*, de *noyaux* ou encore de *réseaux* ?

Il existe une abondante littérature consacrée à la mafia, bien antérieure aux recherches spécifiquement consacrées au trafic de drogues. Ainsi, on a longtemps traité les réseaux de trafic comme une extension du champ d'activité de la mafia, étant entendu que leur analyse relevait de cette spécialité. Il semble, à la lecture de ces ouvrages, que le terme de *mafia* soit assez inapproprié et qu'il faille lui préférer celui d'*organisation criminelle*, qui ne se réduit pas à un cas particulier (le modèle sicilien). Par ailleurs, les tenants de l'analyse économique de la mafia butent sur le fait qu'une telle organisation est présente sur une multiplicité de marchés, légaux et illégaux (drogue, bâtiment, etc.), très différents les uns des autres.

A de telles analyses nous préférons celles qui se concentrent sur un marché spécifique (la drogue) et relèvent les caractéristiques des organisations qui y opèrent.

### *L'analyse en termes de mafia.*

Un rapide survol des principales contributions, généralement issues de la science politique, permet de tracer une cartographie des problématiques en vigueur.

Les ravages de la *dérive étimologique*, selon le mot de Michel Dobry (1986), sont évidents. Derrière ce terme se cache la tendance, courante en sciences sociales, à s'adonner à la *science des causes*, qui se traduit généralement par une polarisation excessive sur les causes dites « pro-

Pierre Kopp

fondes » des phénomènes et par un dédain marqué pour les phénomènes eux-mêmes. De nombreux textes se contentent ainsi d'identifier les facteurs variables ou les phénomènes situés en amont des mécanismes et événements à expliquer. Le danger ne réside évidemment pas dans le désir, bien légitime, d'éclaircir les causes, mais dans le mépris de l'événement et surtout dans l'usage abusif des pré-notions. Cette tendance conduit à recourir à des enchaînements causaux réputés de sens commun dans lesquels les corrélations sont trop souvent assénées à la va-vite.

Il est impossible de tenir à jour la liste des textes expliquant la puissance des mafias sicilienne ou colombienne par leur caractère fonctionnel parfaitement adapté à un système capitaliste où l'État est, selon les écoles, sous- ou sur-développé. Bref, toutes les explications, contradictoires entre elles, sont disponibles sur le marché de la connaissance. Particularité de ces analyses : elles sont insensibles aux renversements de situation. La réalité est pourtant riche de tels exemples de bouleversement, où certaines mafias (Italie) réputées indissociables de l'appareil d'État ont été brutalement réprimées. Curieusement, ces événements n'entraînent aucune remise en cause du côté des chercheurs.

*La dérive taxinomique.* De ce paysage théorique émergent cependant quelques contributions originales. Parmi les auteurs qui font de la mafia leur objet d'étude, un débat semble récurrent : quelle portée attribuer au concept même de mafia ? Dans la lexicologie d'une science, on distingue, d'une part, les termes renvoyant à des catégories abstraites nécessaires au développement de l'appareil conceptuel et, d'autre part, les termes décrivant les figures récurrentes issues de l'observation. Appartenant indéniablement à la seconde catégorie, la notion de mafia ne relève pas d'un degré d'abstraction théorique très élevé et permet de nommer commodément une série d'organisations criminelles s'inspirant plus ou moins du modèle sicilien. Recourir à un tel vocable n'est pertinent que si les ressemblances caractérisant l'organisation criminelle étudiée l'emportent sur les dissemblances avec le modèle sicilien de référence.

Or qu'y a-t-il de vraiment commun entre les mafias russe, japonaise et colombienne ? Autrement dit, le terme de *mafia* a-t-il une portée interprétative ou plus simplement descriptive ? Dans le second cas, pourquoi ne pas se contenter du vocable *organisation criminelle*, ce qui éviterait de généraliser l'usage d'une catégorie issue de l'analyse d'un cas particulier (sicilien) sans s'être assuré, au préalable, de la légitimité d'une telle extension ?

*L'analyse économique des organisations criminelles*

**Les analyses économiques de la mafia.**

Les analyses économiques de la mafia se distinguent assez nettement des études de sciences politiques et se subdivisent en trois groupes :

*La mafia : une résistance à la modernisation.* Bien qu'à dominante plutôt historique, les contributions d'Eric Hobsbawm (1966) considèrent que la mafia représente un système de sous-cultures particulièrement répandu dans les sociétés périphériques résistant aux processus de modernisation. Il ne s'agirait pas de *crime organisé*, comme la tradition anglo-saxonne le suggère, mais plutôt de « codes culturels », de type honorifique, circulant de manière diffuse dans la communauté. Le mafieux serait une figure emblématique de la société locale plongée dans la crise par les processus de changements sociaux induits par l'État et le marché. La mafia s'apparenterait ainsi à une forme primitive de protestation sociale.

*La mafia entrepreneuriale.* En rupture avec cette approche, les travaux de Pino Arlacchi (1986) utilisent une terminologie économique où les fonctions d'*entrepreneur* et d'*entreprise* viennent remplacer le vocabulaire du sociologue. Cet auteur souligne le caractère novateur, la rupture avec le passé que représente l'entrée des mafiosi dans l'arène économique. Les éléments de rationalité et de calcul capitaliste présents dans le comportement économique de l'*entrepreneur mafioso* se superposent à la culture et aux valeurs traditionnelles. L'irrationalité et l'agressivité propres à la mafia entreraient, selon Arlacchi, en symbiose avec les *esprits animaux* caractéristiques de l'accumulation de richesse.

Après avoir suscité une quasi-unanimité, les travaux de Pino Arlacchi font désormais l'objet de critiques, assez acerbes parfois. Diego Gambetta (1988), par exemple, reproche à Pino Arlacchi de traiter de la même façon le *marché des biens légaux ou illégaux* produits et distribués sous la protection de la mafia et le *marché de la protection lui-même*. Selon cet auteur, il conviendrait au contraire de distinguer, d'une part, le marché de l'héroïne et, de l'autre, le marché de la protection des petits vendeurs de drogue. Traiter de la mafia comme d'une figure entrepreneuriale et appliquer à ses différentes configurations des concepts issus de l'économie industrielle requiert un minimum de précautions et une définition préalable des biens en circulation et des marchés qui assurent leur distribution. Une telle démarche n'est-elle pas trop hasardeuse ? Peut-on identifier assez précisément les marchandises et les marchés pour leur appliquer, de manière fructueuse, des catégories telles que

*Pierre Kopp*

celles de monopoles ou d'oligopoles ? Tout l'attrait d'une telle méthode réside dans la possibilité de généraliser au cas de la mafia des enseignements issus de l'analyse générale des monopoles.

Reformulons ainsi la question qui se pose au chercheur : les conclusions de l'économie industrielle sont-elles transposables au cas de la mafia, et ce avec une rigueur suffisante pour offrir un quelconque avantage prédictif ? Diego Gambetta conclut négativement et critique verbalement le sommaire habillage économique dont fait souvent l'objet la mafia.

*Les approches individualistes.* Prolongeant sa critique de Pino Arlacchi, Diego Gambetta propose une approche économique alternative. Fortement imprégné du paradigme individualiste en sociologie, partisan d'une analyse prolongeant les travaux d'Alessandro Pizzorno, John Elster et Raymond Boudon (1986), il avance l'idée selon laquelle la mafia serait spécialisée dans la production de deux marchandises spécifiques : la *confiance* et la *protection*. Ainsi, serait mafieux non pas tant le fait de mener des affaires illicites que d'être en mesure de protéger celles des autres des menaces et des concurrents.

Un tel cadre (un bien, des offreurs et des demandeurs, un marché), familier à l'économiste, permet à Diego Gambetta de développer une analyse traitant du risque comme d'un coût, et de la protection comme d'une information. Sans entrer dans le détail de développements assez proches de la micro-économie moderne en concurrence imparfaite, on peut s'interroger sur la pertinence de l'analyse.

On peut souligner avec Paolo Pezzino (1991) que les études historiques indiquent une réalité plus complexe que celle décrite par Diego Gambetta.

- Cet auteur traiterait d'un cas particulier, celui où la mafia, ayant effectivement le monopole des médiations commerciales (production-distribution), concentrerait ses activités dans la protection plutôt que dans les trafics de biens illégaux.

- Les entrepreneurs de la mafia agiraient en fait sur plusieurs marchés et entre ceux-ci. Les bénéfices des entreprises criminelles seraient avant tout destinés à soutenir et à agrandir un marché criminel souvent géré sous la forme d'un monopole.

- Ce qui caractériserait la mafia serait donc moins la production-vente de la protection, ou l'extorsion contrôlée, que la gestion en propre d'activités, illégales ou légales, mais basées sur l'emploi de la violence.

Il semblerait donc bien aléatoire d'isoler, comme le propose Diego Gambetta, deux marchandises bien spécifiques dont le commerce constituerait l'activité de la mafia. Dès lors, comment faire entrer la mafia dans le cadre somme toute assez strict de l'analyse économique des marchés ?

158

□

### *L'analyse économique des organisations criminelles*

Certes, on peut résoudre le problème en invoquant la notion de *firmes multiproduits*, présentes simultanément sur plusieurs marchés connectés. L'analyse y gagnerait en précision, mais que de difficultés supplémentaires (subventions croisées, etc.) pour des résultats bien aléatoires ! Que gagne-t-on alors à habiller une organisation aussi complexe que la mafia des traits exclusifs de l'entreprise, si aucun des enseignements généraux concernant la firme ne peuvent être transposés à la mafia ? En d'autres termes, il est paradoxal que, à l'heure où les théoriciens de l'organisation proposent de donner à l'entreprise une consistance plus riche que celle d'une simple fonction de production, on juge pertinent de renvoyer dans une sorte de *boîte noire* un acteur social dont le caractère éminemment complexe saute pourtant aux yeux.

### **La micro-économie traditionnelle du crime.**

Les économistes anglo-saxons proposent deux types d'analyse tous deux très différents des contributions européennes consacrées aux mafias. L'*économie du crime* élaborée à l'université de Chicago (Becker, 1966) considère le fait qu'un individu puisse se livrer à une activité criminelle comme le résultat d'un *calcul rationnel*. Pour leur part, les tenants de l'école du *Public Choice* (Buchanan, 1973) s'attachent à appliquer aux marchés illégaux les enseignements standards de la micro-économie industrielle.

#### *L'économie du crime*

Elle s'attache à décrire les comportements illégaux et à éclairer la rationalité économique des choix effectués par les agents. Les tenants de cette école considèrent que le niveau de criminalité dépend de l'équilibre existant entre les incitations, positives et négatives, à commettre ou non des délits. L'efficacité de la répression, qui détermine la probabilité d'être arrêté et la sévérité des peines, doit être comparée aux bénéfices du crime afin de vérifier si l'appareil judiciaire et répressif est suffisamment désincitatif pour décourager les criminels potentiels. Ainsi, selon cette théorie, les autorités publiques pourraient altérer les conditions du choix rationnel de l'individu en modifiant l'environnement institutionnel qui détermine les paramètres du calcul rationnel.

Le crime, au sens large, constitue une *déséconomie d'échelle*, et les mesures préventives ou répressives destinées à le prévenir, un *bien collectif*. La répression vient ainsi taxer les revenus criminels en exerçant une menace sur ses bénéficiaires. La répression imposant un coût à la

Pierre Kopp

collectivité, il convient que celle-ci y consacre des ressources telles que le coût marginal des dépenses ne dépasse pas le bénéfice marginal escompté.

Un tel cadre d'analyse réfute l'idée de *trajectoires sociales ou psychiques* conduisant l'individu vers le crime. En fait, l'individu devient un *criminel rationnel* mettant en œuvre les choix que lui dicte un comportement égoïste fondé sur le calcul rationnel.

Porteuse d'un certain réductionnisme économique, une telle approche n'a qu'un faible pouvoir prédictif, car elle tient pour parfaitement prévisibles les réactions des agents à l'*altération du système d'incitations*. Tout est conçu comme si le seul frein à la limitation du crime par la répression tenait au choix de la quantité optimale de dépense publique. L'*économie du crime* ignore le comportement stratégique des agents, en particulier leur capacité à s'organiser afin de répondre de manière groupée aux initiatives des autorités.

Un tel aspect des marchés illégaux est pourtant bien connu, comme en témoigne l'étude de Mark Moore (1973), qui traite des modalités de distribution de l'héroïne sur le marché new-yorkais. Cet auteur a souligné à cette occasion combien l'illégalité des transactions affectait les *coûts d'opportunités* auxquels les agents ont à faire face. Il semble, en particulier, que le comportement des agents ne s'explique pas tant par une réaction aux variations de coûts provoquées par les nouvelles options répressives des autorités que par les choix stratégiques destinés avant tout à garantir un bon fonctionnement des transactions. Moore souligne que l'utilité des trafiquants de drogues ne dépend pas seulement de leur profit, mais aussi de leur capacité à dominer les risques inhérents à leur métier. Lorsque le marché est soumis à un accroissement de la répression, c'est la *maîtrise de l'incertitude* qui constitue le principe de réorganisation dudit marché.

Si une telle analyse se révélait exacte, le système d'incitations par les coûts préconisé par l'*économie du crime* s'avérerait incapable d'orienter correctement le comportement des agents. Rien ne permettrait alors de prédire que l'augmentation du coût infligée aux candidats aux activités criminelles contribue effectivement à limiter leurs activités ni, évidemment, de prendre en compte les éventuels effets pervers de la répression.

#### *Le crime organisé*

L'école du *Public Choice* traite des activités criminelles sous un angle assez différent de celui des économistes de Chicago. On sait que les activités criminelles peuvent être le fait d'individus isolés les uns des autres ou d'*organisations criminelles*. Ces dernières coordonnent le noyau

*L'analyse économique des organisations criminelles*

d'agents dont le crime constitue le revenu principal et qui s'organisent afin d'exercer leur spécialité dans les meilleures conditions de rentabilité.

La théorie du *crime organisé* développée par Thomas Schelling (1967) et James Buchanan (1973) propose de transposer au cas des marchés illégaux les résultats issus de l'observation des marchés classiques par la micro-économie industrielle. Une telle démarche conduit ces auteurs à pronostiquer la capacité du *crime organisé* à imposer son monopole sur les activités criminelles. Un tel succès tiendrait à l'aisance avec laquelle les *organisations criminelles* réussissent à se débarrasser de la concurrence des petits malfaiteurs lorsque ceux-ci prétendent empiéter sur leur territoire. En effet, l'entrée dans le monde des activités criminelles est limitée par l'action de diverses *barrières à l'entrée* (scrupules moraux, méconnaissance de filières *ad hoc*, etc.). Ces barrières renforcent le monopole et pérennisent l'existence de profits anormaux. Le marché des activités illégales est traité à l'instar d'un marché classique, la menace de la répression et le risque d'être arrêté étant simplement considérés comme un coût supplémentaire qui déplace la courbe d'offre vers le haut. Ainsi, les prix pratiqués sont élevés et les quantités échangées, faibles. Cela explique pourquoi Buchanan (1973) reconnaissait un avantage certain au monopole. Il soulignait à ce propos qu'une organisation criminelle en monopole maximisait son profit pour une quantité de biens produits inférieure à celle prévalant en concurrence (et ce à un prix plus élevé). Il semblait ainsi à cet auteur que la collectivité tirait avantage d'une monopolisation du crime. Une telle thèse a trouvé un certain écho auprès des décideurs et de l'opinion, pour lesquels le *crime organisé* pourrait constituer un allié involontaire dans la lutte contre l'explosion d'une criminalité protéiforme.

Des travaux récents viennent contester l'idée que le monopole prévaudrait comme forme naturelle de structuration de la criminalité. Concernant la structuration du marché, Peter Reuter (1983; Reuter et Mac Coun, 1991) et Mark Kleiman (1989) soulignent les difficultés des organisations criminelles à fermer effectivement le marché de la drogue aux candidats à l'entrée afin d'imposer leur monopole. Reuter dénonce le mythe de la mafia, qui, selon lui, continue d'engranger des profits importants dus à son prestige, alors même qu'elle ne dispose plus des forces suffisantes pour maintenir son organisation à la hauteur de sa réputation. Selon cet auteur, la mafia serait *faiblement centralisée* et connaîtrait des *coûts de coordination importants*. L'insuffisance de l'information disponible et le faible degré de définition des droits de propriété de chacun de ses sous-groupes la priveraient d'une partie des profits que son implantation devrait lui permettre de recueillir.

□



Pierre Kopp

L'assertion selon laquelle le *crime organisé* serait en mesure de fermer les marchés illégaux aux candidats à l'entrée (Buchanan, 1973) doit être relativisée. La capacité à réunir les ressources nécessaires à l'exercice d'une activité illégale (réseaux, connexions, corruption, etc.) est déterminante dans l'accès au marché. L'accès à ces ressources elles-mêmes connaît des modalités différenciées. Certes, les gros trafiquants, bénéficiant de ces ressources, voient le niveau de leurs coûts baisser. En revanche, les candidats à l'entrée, plus sensibles aux risques, voient leurs coûts grevés en proportion (Kopp, 1995). Si les barrières à l'entrée jouent effectivement en faveur des gros trafiquants, plusieurs points méritent d'être discutés.

Premièrement, rien n'indique que les gros trafiquants constituent un monopole. La forte concurrence à laquelle ils se livrent entre eux conduit à penser que le marché est structuré à la manière d'un oligopole non cartélisé dont les membres mènent une guerre des prix. Deuxièmement, les candidats à l'entrée peuvent voir leur arrivée sur le marché facilitée par une politique répressive qui engendrerait une hausse du prix de la drogue. Une telle hausse tire le prix de la drogue au-dessus du seuil de rentabilité pour les petits trafiquants et accélère leur entrée. Troisièmement, il convient de tenir compte de la sensibilité différenciée des agents au risque. Le coût induit par les risques ne se convertit pas au même taux pour tous les trafiquants. Bien que dépourvus des filières qui les protégeraient efficacement, certains petits trafiquants pénètrent néanmoins sur le marché et concurrencent les gros trafiquants. Véritables *risk lovers*, ils bénéficient d'une fonction de coût avantageuse car ils sous-évaluent le coût du risque lié à leur activité.

Ces quelques observations indiquent combien la thèse de la tendance à la monopolisation des activités criminelles et du trafic de drogues est, depuis quelques années, largement remise en cause. En l'absence d'un véritable monopole du crime, rien ne permet plus de penser que les trafiquants pratiqueraient une *autolimitation de l'offre de drogues*. Au contraire, l'instabilité des barrières à l'entrée et leur relative perméabilité laissent craindre une *offre abondante de drogues disponibles à des prix modérés*.

La collectivité doit-elle pour autant regretter l'absence d'un tel monopole du trafic ? Dès lors que l'analyse prendra en compte les *externalités* engendrées par les activités criminelles en termes de violence et de désagrégation sociale, il semblera impossible (et fantaisiste) au décideur public de choisir rationnellement entre une situation où un petit groupe de trafiquants monopolise le trafic et celle où prévaut la concurrence entre les pourvoyeurs.

*L'analyse économique des organisations criminelles****L'analyse institutionnelle des marchés illégaux.***

Les thèses développées par le courant néo-institutionnaliste, représenté en particulier par Oliver Williamson (1985), ont largement contribué à renouveler le champ de l'économie des marchés illégaux. En retenant l'idée que l'environnement institutionnel détermine dans quelle mesure les agents vont coopérer ou au contraire se livrer à la concurrence, on peut considérer que le régime de prohibition des drogues constitue une modalité d'*arrangement institutionnel spécifique* qui plonge les agents dans le monde des transactions illégales et donne naissance à des formes d'organisations particulières que peut éclairer l'*économie des coûts de transaction*<sup>1</sup>.

La caractéristique des transactions illégales est de priver les agents qui les entreprennent de toute possibilité de recours devant la loi. Les contractants ne sont incités à respecter les engagements pris que par la menace que fait peser sur eux leur partenaire au cas où ils dérogeraient à leur parole. Le caractère illégal des transactions favorise les *comportements opportunistes*. La violence privée ne constitue un frein à l'opportunisme que dans la mesure où les contractants sont amenés à rester en contact sur un même marché. Étant donné la mobilité du trafic de drogues par rapport à d'autres activités criminelles (jeux clandestins, prostitution) et la faiblesse des coûts fixes qu'elle implique, il est souvent tentant de rompre les contrats et de gruger son vis-à-vis. La quasi-absence de coûts irrécupérables facilite l'entrée sur le marché de la drogue de nouveaux criminels aspirant à des profits rapides et n'entendant pas mener une longue carrière criminelle. Cela explique aussi les explosions de violence caractéristiques de ce marché.

Les agents constitutifs de l'économie de la drogue expérimentent en permanence des règles nouvelles, transformant ainsi l'organisation antérieure des marchés et en suscitant de nouvelles. L'environnement est peu transparent, l'illégalité des transactions et l'absence de filières stables engendrent une grande complexité et une certaine incertitude, ce qui occasionne des comportements peu rationnels de la part des agents. Contrairement à la représentation walrasienne des marchés, où le désordre apparent converge vers un équilibre stable, l'économie de la drogue voit ses modalités de fonctionnement se transformer sans pour autant aboutir à un état statique. Elle participe à ce qu'il est convenu d'appeler l'*économie du désordre* (Lesourne, 1991), où le mouvement et la sclérose sont, aux yeux des agents qui les mettent en œuvre, le produit de stratégies rationnelles, constituées en réalité d'aléas, d'échanges d'informations douteuses, de comportements plus ou moins rationnels et opportunistes.

Pierre Kopp

Margarita Turvani (1994) souligne également comment l'incertitude et la rationalité limitée des agents incitent ceux-ci à raisonner à court terme. Selon cet auteur, les trafiquants se fixent dans leur travail un horizon plus court que les firmes classiques. Dans ce contexte, les agents qui choisissent de mener une activité illégale de trafic de drogues dans un environnement institutionnel marqué par la répression se regroupent en *organisations* qui diffèrent des firmes classiques et réagissent selon des modalités originales aux changements de leur environnement. Les *réseaux* constituent le plus souvent la forme retenue par la *criminalité organisée* lorsque cette dernière se livre au trafic de drogues. Les réseaux présentent des caractéristiques intéressantes.

Premièrement, contrairement aux marchés légaux, où les agents tendent à combler l'information manquante et retiennent une organisation du travail susceptible de minimiser les coûts des transactions, les trafiquants organisés en réseaux freinent la circulation de l'information et, pour des raisons de sécurité, fractionnent la chaîne de production. C'est pourquoi le fonctionnement de la filière ne suit pas un cheminement vertical unique où la hiérarchie des firmes renvoie à un découpage fonctionnel de l'activité productrice. Au contraire, nombre des agents constituant le réseau s'élèvent ou descendent dans la filière, court-circuitant les intermédiaires et montant des opérations en direct. Une telle mobilité s'explique par le fait que le savoir-faire nécessaire au trafic de drogues constitue un actif faiblement spécifique (Kopp, 1992). Cette forme de spécialisation flexible est rendue nécessaire par l'incertitude, qui empêche la standardisation des marchandises et des procédures. La production n'est possible qu'au prix d'une réorganisation et d'une redéfinition permanentes des procédures guidant les transactions. À l'inverse des firmes légales insérées dans une filière où il est convenu que la spécialisation verticale est de productivité, la spécialisation s'accompagne ici d'une grande instabilité.

Deuxièmement, l'organisation en réseaux mesure son efficacité non pas à l'efficacité de chaque agent dans l'accomplissement de tâches parcellisées, mais dans la capacité de tous à créer de nouveaux marchés, plus ou moins indépendamment de leur position dans la filière, d'où un *effet d'offre*. La prise en compte des effets de cette organisation de la distribution sur l'offre a permis de pronostiquer rapidement le développement d'un très important marché de consommation de drogues sur les lieux mêmes de la production.

De telles directions d'analyse font encore peu d'émules. Il n'en demeure pas moins que la prise en compte des effets de l'interaction stratégique entre les agents organisés en réseaux et les autorités répressives permet de renouveler significativement l'analyse des effets des politiques publiques répressives.

164

□

*L'analyse économique des organisations criminelles*

Cette brève revue des différentes analyses économiques des organisations criminelles suggère quelques conclusions :

- Premièrement, l'analyse beckerienne relève de la théorie des choix rationnels en environnement incertain et continue d'engendrer un vif débat parmi les économistes. Le perfectionnement des connaissances du comportement criminel n'est pas le but poursuivi par Becker, pour qui le cas du crime fut plutôt l'occasion d'approfondir sa lecture des fondements de la théorie économique.

- Deuxièmement, le thème de la monopolisation « bénéfique » des activités criminelles, cher à Buchanan, semble aujourd'hui particulièrement peu adapté à analyser une criminalité protéiforme où les organisations traditionnelles sont mises à mal par les nouveaux venus.

Deux voies semblent particulièrement prometteuses. Du point de vue analytique, il est probable que l'économie des coûts de transaction offre un éclairage nouveau sur le fonctionnement des organisations criminelles. Deux limites semblent néanmoins probables. D'une part, si l'éclatement des formes de criminalité persiste, il est peu probable que subsistent des formes d'organisation suffisamment stables dans le temps pour être susceptibles de faire l'objet d'analyses pertinentes. D'autre part, le risque existe de réduire l'analyse économique à une simple mise en forme selon les canons des « coûts de transaction » de connaissances empiriques collectées auprès d'autres disciplines. Un tel exercice peut sembler satisfaisant, mais apparaîtra inéluctablement vide d'enseignements nouveaux.

La seconde piste possible consiste à étudier les politiques publiques répressives, afin d'apprendre comment fonctionnent les organisations criminelles, au vu de la plus ou moins grande efficacité des méthodes censées les combattre.

Pierre Koff

Université Paris XIII  
GDR-CNRS n° 1106, GREDT-CEDI

## NOTE

1. Partant de la théorie managériale et de questions classiques d'économie industrielle, les travaux de Williamson vont aboutir à une vaste reconstruction théorique, la théorie des coûts de transaction et la nouvelle économie institutionnelle, au travers d'un entrelacement d'influences venant d'horizons divers, touchant au droit, à l'histoire et à la théorie des organisations,

Pierre Kopp

aussi bien qu'à l'économie proprement dite. Par « coûts de transaction », on entend les coûts de fonctionnement du système économique, qui se distinguent des coûts de production des firmes.

#### BIBLIOGRAPHIE

- ARIACCHI (Pino), 1986, *Mafia et Compagnies ou l'Éthique mafiosa et l'esprit du capitalisme*, Grenoble, PUG.
- BECKER (Garry), 1966, « Crime and Punishment : an Economic Approach », *Journal of Political Economy*, n° 76, vol. 2 (mars-avril), p. 433-438.
- BECKER (Garry S.) et MURPHY (Kevin), 1968, « A Theory of Rational Addiction », *Journal of Political Economy*, vol. 96 (août), p. 675-700.
- BECKER (Garry), GROSSMAN (Michael) et MURPHY (Kevin), 1991, « Rational Addiction and the Effect of Price Consumption », *American Economic Review*, vol. 81, n° 2 (mai), p. 237-241.
- BOUDON (Raymond), 1977, *Effets pervers et Ordre social*, Paris, PUF.
- BURMAN (James), 1973, « A Defense of Organized Crime », in *Economic of Crime and Punishment*, CMI, American Enterprise Institute for Public Policy Research, Washington D.C.
- DUBY (Michel), 1986, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- HOSKINS (Eric), 1966, *Les Primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard.
- KLEMAN (Mark), 1989, *Marijuana : Cost of Abuse, Cost of Control*, Greenwood Press.
- KOPP (Pierre), 1992a, « Les analyses formelles des marchés de la drogue », *Tiers Monde*, n° 131, vol. XXXIII (juillet-septembre).
- 1992b, « La structuration de l'offre de drogue en réseaux », *Tiers Monde*, n° 131, vol. XXXIII (juillet-septembre).
- 1994, « Consommation de drogues et efficacité des politiques publiques », *Revue économique*, n° 5 (novembre), p. 1333-1355.
- 1995, « Corruption et efficacité des politiques de répression du trafic de drogues », *Mimeo*, 3 pages.
- LESOURT (Jacques), 1991, « Économie de l'ordre et du désordre », *Economica*.
- MOORE (Mark Henry), 1973, « Policies to Achieve Discrimination on the Effective Price of Heroin », *American Economic Review*, vol. 63, n° 2 (mai), p. 270-277.
- PEZZO (Paolo), 1991, « La modernisation violente en Italie, perspective historique du crime organisé en Italie », *Déviations et Sociétés*, vol. 15, n° 4.
- PIZZANO (Alessandro), 1991, in Pierre Birnbaum et Jean Leca (ed.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- REUTER (Peter), 1983, *Disorganized Crime*, MIT Press.
- REUTER (Peter) et MAC COUS (Robert), 1991, *Money from Crime. A Study of the Economics of Drug Dealing in Washington, D.C.*, Santa Monica, Rand Corporation (juin).
- SORELLING (Thomas), 1967, « Economics and Criminal Enterprise », in R. Adreano et J.J. Siegfried (ed.), *The Economic of Crime*, New York, Wiley & Sons.
- TEJVANI (Margritai), 1994, *Illegal Markets and New Institutional Economics*, Colloque Économie des coûts de transaction, *Mimeo*, Paris.
- WILLIAMS (Oliver E.), 1985, *The Economic Institutions of Capitalism. Firm, Markets, and Relational Contracting*, New York, The Free Press, p. 133-135.